

Pau, le 29 juin 2020

Mouvement intra-académique 2020

La fin du paritarisme, imposée autoritairement par le gouvernement par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, a pour conséquence la disparition du groupe de travail. Composé en partie de commissaires paritaires élu-e-s par les collègues, il vérifiait les barèmes de tous les vœux de tou-te-s les participant-e-s au mouvement, et garantissait ainsi l'équité du mouvement.

Pour le moment le rectorat maintient l'affichage des affectations dans Iprof à partir du 1er juillet (avec deux semaines de retard).

Entre le 2 et le 8 juillet 2020 les collègues mécontent-e-s :

- qui seront non muté-e-s ou muté-e-s en extension, pourront faire un recours si elles/ils ont un doute sur la régularité de leur affectation et être accompagné-e-s d'un-e représentant-e syndical-e. Il faudra veiller à bien inscrire le nom de l'organisation syndicale (SNES-FSU) que vous mandatez pour vous défendre ;
- qui seront muté-e-s mais qui estimeront avoir été traité-e-s de façon inégalitaire pourront toujours faire le recours administratif (même s'il n'est pas prévu dans les « lignes directrices de gestion » qui organisent désormais la gestion des carrières et des mutations) ; dans ce cas c'est un recours classique contre l'administration.

Tou-te-s les collègues y compris celles et ceux qui ont déposé des recours peuvent demander une révision d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire prochaine. Cette demande est tout à fait distincte du recours.

Il est également très important que vous nous communiquiez les doubles de ces demandes de recours et de révision car nous serons reçu-e-s au Rectorat le 15 juillet pour défendre les dossiers de révision d'affectation que nous aurons reçus de votre part.

Concernant les recours, nous vous conseillons vivement de contacter le SNES académique soit par courriel : s3bor@snes.edu, soit par téléphone à la permanence du SNES (05.57.81.62.40) du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.

Nous invitons l'ensemble des demandeurs de mutation à envoyer un mail à la section académique dès réception de la réponse de mutation, en rappelant leurs vœux, les barèmes de ces vœux et le résultat obtenu.

Ajustements de rentrée

Malgré les difficultés scolaires accrues par la crise sanitaire, la préparation de la rentrée de septembre se fait toujours au plus juste comptable, au mépris des conditions de travail, des élèves et des collègues. Pour preuve, la moindre baisse des effectifs est immédiatement sanctionnée par la suppression d'une division et généralise les effectifs à 30 élèves notamment en classe de sixième. En lycée le soit-disant choix de spécialités laissé aux élèves, est fortement contraint par la faible dotation (suppressions de spécialités, regroupements anti-pédagogiques, non dédoublements des classes, banalisation des 35 élèves par classe...).

Décidément, le « jour d'après » ressemble « au jour d'avant » !

Renaud ROBERT
Secrétaire départemental

Académie de Montpellier : demandez votre « open badge » !



Une publication sur le portail de l'académie de Montpellier indique que pour toute reconnaissance de l'investissement des professeur-e-s durant la période de la crise sanitaire, il est proposé de demander individuellement ... un "open badge" pour valider ses acquis et ses compétences et ainsi enrichir son CV. Ces pratiques de néo management public et de gestion des ressources humaines directement inspirées du secteur privé, privilégient l'individualisation de la relation salariale et l'auto-formation, en concurrence avec les collègues.

A l'inverse et comme nous l'avons déjà exprimé ici et au niveau national, il est plus que temps de prévoir un dédommagement spécifique (consommation d'énergie, utilisation de nos forfaits personnels de connexion... sans quoi point de continuité pédagogique!), le financement d'un équipement numérique professionnel et la formation correspondante, pour tou-tes les collègues. La revalorisation salariale immédiate et sans condition est par ailleurs impérative!

Jurys BAC 2020

Le 3 juillet se dérouleront les jurys du BAC 2020, statuant sur la base des notes des deux premiers trimestres. Les circonstances exceptionnelles ne doivent en aucun cas être un prétexte à la généralisation du contrôle continu. Le SNES-FSU continue de combattre la réforme du baccalauréat et du lycée. Nous avons donc besoin de nous appuyer sur un bilan précis de cette session pour appuyer nos arguments.

Comment se passent les jurys ? Avez-vous constaté des pressions pour modifier ou créer artificiellement des notes ? La cohérence entre les notes et le livret scolaire est-elle assurée ? D'autres faits inhabituels ?

Envoyez-nous toutes les informations sur les délibérations dans votre jury. Anonymées, ces remontées nous permettront d'établir la réalité du terrain face aux instrumentalisation du ministère. Écrivez sur snes-64@bordeaux.snes.edu et sur bac2020@snes.edu

CHSCT-D du jeudi 2 juillet 2020

Une séance du CHSCT-D des Pyrénées Atlantiques se déroulera à Pau ce jeudi : n'hésitez pas à nous faire part de situations professionnelles concrètes, par exemple en lien avec l'application du protocole sanitaire en version stricte comme en version allégée depuis le 22 juin...